



Guide des équipements de protection PHYTO

**Equipements de protection et conseils pour
l'utilisation des pesticides en sécurité**

PreventAgri

Créé en 2001, PreventAgri est depuis 2006 un service de la Mission Wallonne des Secteurs Verts qui représente les commissions paritaires et les fonds sectoriels pour l'agriculture, l'horticulture, les parcs et jardins, les travaux techniques agricoles et horticoles. Ce projet bénéficia du soutien financier du Fonds Social Européen et du Service Public Fédéral Emploi, Travail et Concertation Sociale jusqu'en octobre 2008. Depuis, il bénéficie du soutien de la Région Wallonne.

L'objectif de PreventAgri est de sensibiliser les acteurs des agricoles et horticoles à la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles. Ses services sont gratuits et confidentiels.

➤ Conseils en exploitation afin d'apporter une aide pour améliorer la sécurité

Ces visites en exploitation se réalisent à la demande de l'exploitant. Elles fournissent des renseignements afin d'améliorer les conditions de travail mais ne constituent jamais un contrôle. Elles peuvent porter sur l'ensemble de l'exploitation ou sur des points spécifiques, selon la demande de l'exploitant (les machines et leurs éléments de signalisation, la composition des trousse de secours, les équipements de protection, le local phyto, le risque d'incendie, l'aménagement des bâtiments d'élevage ou d'ateliers, ...)

➤ Formations et sensibilisations

PreventAgri propose aux acteurs des secteurs verts des formations/sensibilisations sur la sécurité au travail. Ces formations s'adressent à tous les acteurs des secteurs verts : groupements d'agriculteurs ou d'horticulteurs, entrepreneurs de parcs et jardins... Enfin, la sécurité nécessite de prendre dès le départ les bonnes habitudes de travail et de vie. C'est pourquoi, PreventAgri met un point d'honneur à former et informer **gratuitement** son public cible dès l'école.

Les thèmes abordés sont nombreux, variés et adaptés au secteur :

- Sécurité en générale dans les secteurs verts ;
- Travail en sécurité avec les bovins ;
- Sécurité dans les milieux équestres ;
- Travailler en sécurité avec les produits dangereux et les pesticides ;
- Travailler en sécurité avec les machines et les tracteurs ;
- Prévention des troubles musculo-squelettiques ;
- ...

➤ Contact

info@preventagri.be

065 / 691 13 70

www.preventagri.be



Pourquoi ce « guide phyto » ?

Par son expérience, PreventAgri a mis en évidence :

1. que les acteurs ne sont pas toujours conscients des risques ;
2. qu'ils ne savent pas où se procurer les équipements de protection ;
3. qu'ils ne savent pas quel est l'équipement de protection adapté à la tâche ;
4. qu'ils estiment ces équipements trop chers ou inconfortables.

Les partenaires sociaux des secteurs verts réunis au sein de la Mission Wallonne des Secteurs Verts, sont soucieux de la sécurité des salariés.

Partant du constat de PreventAgri, il est venu l'idée de créer deux guides (le « guide tronçonneuse » et le « guide phyto »).

L'objectif est de motiver l'achat de ces équipements afin d'augmenter la sécurité des travailleurs, de rendre ces équipements accessibles et de guider les utilisateurs dans leur choix concernant les équipements de protection individuelle.

Remarques importantes

Tous les équipements présentés dans ce guide sont disponibles dans les établissements de vente d'équipements de protection individuelle. Une recherche dans les annuaires commerciaux utilisant le critère « équipement de protection individuelle », permet d'obtenir une liste des points de vente. L'idéal reste dans tous les cas d'essayer l'équipement de protection que vous envisagé d'acquérir.

Risques liés à l'utilisation des pesticides

Les pesticides peuvent pénétrer dans le corps en passant par la peau, par la voie respiratoire, par les muqueuses (notamment l'oeil) et la voie digestive. Leurs effets sur la santé sont variables suivant l'intensité de l'exposition et les propriétés des produits utilisés. En cas de contamination, les effets à court terme peuvent apparaître immédiatement ou dans les heures qui suivent. Les symptômes sont variés : irritations, rougeurs, diarrhées, vertiges, maux de tête, vomissements ... Sans protection, des effets à long terme peuvent également être observés en cas d'utilisation répétée des produits : irritations, effets allergisants, effets sur la reproduction, effets cancérigènes, effets neurotoxiques

Pour éviter les risques de contaminations, il est important de respecter quelques règles de bon sens :

- Assurer un stockage correct des produits phytopharmaceutiques ;
- Disposer d'une source d'eau claire sur le lieu de travail ;
- Travailler soigneusement selon les bonnes pratiques ;
- Suivre les consignes de sécurité mentionnées sur l'étiquette du produit (ne pas fumer ou manger pendant le traitement, porter les équipements de protection adaptés ...).

Description des équipements de protection individuelle

- Combinaison jetable de type 5-6 :



Lors des traitements, il est nécessaire de couvrir l'entièreté du corps afin d'éviter les contacts entre la peau et la brume de pulvérisation.

Les combinaisons proposées dans le kit ont l'avantage d'être légères et donc d'être plus confortables à porter lorsque les températures sont clémentes. Néanmoins, elles sont sensibles aux déchirures et leur étanchéité est limitée. Leur usage est adapté pour une utilisation à l'extérieur. Il n'est également pas possible de les nettoyer. Il sera donc nécessaire de les remplacer après chaque usage. Son utilisation régulière va générer un volume important de déchet.

Cette combinaison existe en 4 tailles (L – XL - 2XL et 3XL). La taille la plus couramment utilisée est la taille XL mais il est possible de commander les autres tailles en le stipulant sur le bon de commande.

Pour une utilisation pendant laquelle, l'opérateur sera intensément exposé aux produits phyto, nous recommandons des combinaisons étanches, lavables et réutilisables. Ces combinaisons sont moins confortables mais génèrent moins de déchets puisqu'elles sont réutilisables.

- Combinaison étanche



Cette combinaison procure une protection contre les intempéries – la pluie - le vent. Elle est étanche et plus résistante aux déchirures que les combinaisons non réutilisables.

Cette combinaison offre une meilleure protection et une longévité plus importante (rinçage après l'utilisation et stockage au sec). C'est la combinaison idéale pour utiliser un pulvérisateur à dos. Néanmoins son port est plus inconfortable par temps chaud quand l'usage dépasse une heure. Elle permet également de limiter les déchets produits par l'utilisation de combinaisons non réutilisables.

Cette combinaison est disponible en 5 tailles (S – M – L – XL - 2XL et 3XL).

- Paire de lunettes de protection :

Les lunettes de protection sont utiles afin de protéger les yeux de l'opérateur des projections de liquide, le plus fréquemment, lors de la préparation de la bouillie.



- Demi-masque et masque complet :

Le demi-masque couvre le nez, la bouche et le menton. Le masque complet est en revanche équipé d'une visière qui permet de protéger l'ensemble du visage.

La pièce faciale des masques est en caoutchouc silicone liquide (LSR), une matière combinant le confort et la souplesse du silicone à la résistance et la durabilité du caoutchouc naturel. Le port de lunettes est nécessaire en présence d'un risque de projection si vous préférez opter pour le demi-masque.

Les filtres ne sont pas fournis avec le masque. Ils doivent être commandés.



masque complet



demi-masque

- Les filtres :

Les filtres de type A2(B2)P3 procurent une protection optimale contre les poussières, les vapeurs organiques et inorganiques des produits phytopharmaceutiques. Pour l'utilisation de produit à base de 1,4 diméthyl-naphtalène lors du traitement antigerminatif des tubercules de pommes de terre, c'est le filtre ABEK2P3 qui est recommandé.

Les filtres devront être fixés au masque. Si vous utilisez très régulièrement les produits phyto, nous vous recommandons de commander une seconde paire de filtres. Elle pourra être conservée en réserve afin de permettre à l'opérateur de remplacer rapidement ses filtres lorsqu'ils seront saturés.

Les filtres doivent être remplacés au plus tard 6 mois après ouverture du sachet ou lorsque ceux-ci ont leur durée de vie dépassée ou lorsque l'opérateur ressent une odeur, un goût ou un phénomène d'irritation. Il est donc important qu'il dispose de filtres de rechange.

Après utilisation, nous conseillons de maintenir les filtres dans un sachet hermétiquement clos afin de les protéger des éventuelles vapeurs d'essence et produits chimiques qui seraient captées et qui satureraient ainsi inutilement les filtres.